

## **PLAN ALZHEIMER 2008-2012 :** **UNE VRAIE AMBITION POUR LA RECHERCHE ET LA PRISE EN CHARGE DES MALADES**

La maladie d'Alzheimer touche aujourd'hui 860 000 personnes en France. C'est un drame pour les malades et leur entourage, ainsi que pour la société toute entière. Dans les années à venir, les coûts humains et financiers de la maladie vont encore s'alourdir. Chaque année, ce sont en effet 225 000 nouveaux cas qui se déclarent. En 2020, si rien n'est fait, il y aura 1 200 000 personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et 2 100 000 personnes en 2040.

Les politiques qui se sont succédées jusqu'à aujourd'hui n'ont pas été à la hauteur de ces enjeux. **C'est pourquoi le Président de la République a décidé de lancer un Plan Alzheimer réellement ambitieux**, afin de mieux connaître, mieux diagnostiquer et mieux prendre en charge la maladie. **D'une durée de cinq ans (2008-2012), il représentera un effort cumulé de 1,6 milliard d'euros**, financé par l'Etat (volet « recherche ») et par les franchises médicales (volets « soins » et « accompagnement médico-social »). Le Président de la République a confié à **Mme Florence LUSTMAN** la mission d'animer et de coordonner la mise en œuvre du plan, ainsi que d'établir les indicateurs qui permettront de suivre son avancée et d'évaluer ses résultats.

### **1. L'effort de recherche en faveur de la maladie d'Alzheimer sera sans précédent.**

Oublié dans les politiques précédentes, **l'effort de recherche s'élèvera à 200 millions d'euros sur cinq ans. Il sera piloté par une fondation de coopération scientifique**, créée au premier semestre 2008 et dotée par l'Etat d'un capital de 15 millions d'euros. Rassemblant l'ensemble « Alzheimer » du département « neurosciences » de l'INSERM, cette fondation mettra en œuvre les mesures proposées par la commission présidée par le Professeur MENARD : soutien aux jeunes chercheurs et aux jeunes médecins, financement d'équipements lourds, synergies entre recherche fondamentale et recherche clinique, partenariats avec les industriels de santé.

**Ce nouvel élan permettra à notre pays de rattraper son retard dans la recherche sur la maladie d'Alzheimer et favorisera la découverte en France d'un diagnostic validé et d'un traitement à l'efficacité indiscutable.**

### **2. Les capacités de diagnostic seront augmentées et les conditions de l'annonce de la maladie améliorées.**

**Le volet sanitaire représentera une dépense de plus de 200 millions d'euros sur cinq ans.** Ils permettront d'augmenter le nombre de structures hospitalières capables de faire le diagnostic de la maladie. 38 consultations mémoire de proximité et 3 centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR) seront créés dans des hôpitaux d'ici à 2012, réduisant ainsi les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous dans ce type de structure.

La mise en place d'**un dispositif d'annonce de la maladie, avec l'élaboration d'un référentiel**, permettra de mieux informer le malade au moment du diagnostic sur l'accompagnement médico-social dont il pourra bénéficier.

### **3. Chaque malade bénéficiera d'un environnement adapté à la spécificité de sa condition.**

**1,2 milliard d'euros seront consacrés à l'accompagnement médico-social sur cinq ans afin d'améliorer la qualité de vie des malades et de leurs familles.** La priorité est de permettre le maintien à domicile car la majorité des personnes malades souhaitent rester chez elles. 500 équipes spécialisées, composées d'assistantes en gériatrie, de psychomotriciens ou d'ergothérapeutes, seront créées dans ce but, ce qui ouvrira **5 000 nouvelles places de services à domicile**. En établissement, **30 000 places d'hébergement (dont 12 000 nouvelles places) feront l'objet d'un renforcement en personnel** afin que les soins et les activités soient plus adaptés à la spécificité des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (déambulations, troubles du comportement).

**Une porte d'entrée unique dans le système de prise en charge sera proposée aux patients et aux familles**, à travers les « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer ». Elles joueront le rôle de guichet unique et de lieu d'orientation de la prise en charge, avec le conseil des médecins et des assistants sociaux.

**Un métier nouveau sera créé, celui de coordinateur.** Il sera le chef d'orchestre de la prise en charge sanitaire et médico-sociale du malade, assurera la liaison entre les équipes et garantira une véritable prise en charge multidisciplinaire adaptée à la situation de chacun. Son intervention s'adressera en priorité aux cas complexes.